

Relevé de décisions de l'AG /CAVAM

Du 26 et 27 mars 2018

18 associations présentes sur 24 adhérentes à la CAVAM/ 47 présents.

15h10 le lundi 26 mars :

Intro de GEORGES : Eléments essentiels de son rapport que vous trouverez en P.J.

Notre place dans les luttes sociales

Le procès pénal

Le Pôle Public d'éradication de l'amiante (PPEA). Notre vision, la motion qui sera soumise lors de l'A G en direction des ministères ciblés

Le bilan rapide de 17 mois d'activité au cours desquels nous avons tenu notre ambition de faire différemment. C'est pour cela que nous avons créé la CAVAM.

Mais maintenant « *que vais-je faire* » ?

Les besoins en cadres pour amplifier l'existant et notamment au niveau du bureau.

Éléments essentiels du débat :

17 mois d'activité et nous avons un bilan très important à faire valoir. C'est un point d'appui pour porter plus loin nos objectifs. Comment doit-on s'y prendre pour se faire entendre au-delà des courriers qui restent bien souvent sans réponses ? Le 31 mai 2017 sur PARIS : on a vu nos limites. On est tout nouveau dans la sphère médiatique il faut s'atteler à travailler dans nos régionset agir aussi, en priorité à ce niveau là.

La construction du GT/éradication. On part sur une « page blanche » qui invite nos associations à investir le terrain de la prévention en complément de leur travail de réparation en direction des victimes.

C'est quelque chose de totalement nouveau.

Nos démarches auprès des députés sur la question de l'éradication sont à amplifier et à consolider partout dans les départements, mais ne sauraient être une finalité. La dimension nationale est incontournable.

Donc il nous faut tenir les deux bouts : celui du **local** et du **national** par le biais notamment de **députés** qui veulent bien porter tout où partie de notre PPEA. Se déployer en direction de la **population** pour la sensibiliser à ces problématiques est une démarche essentielle. L'interpellation des médias doit être en bonne place dans nos plans de travail.

VEOLIA, GENERALE DES EAUX, LYONNAISE DES EAUX, BOUYGUES.....En voila 4 qui sont à l'affût pour des profits colossaux à réaliser sur le traitement des déchets.

Vont-ils emporter la partie ? Rien n'est encore joué. D'où l'importance de bien mettre dans le paysage notre PPEA.

Sur la question des cadres : l'âge avancé d'un certain nombre de membres du bureau pose l'urgence de son renouvellement. Première étape : Son renforcement : Alain GUEIRRET ayant accepté Le pilotage du GT/éradication ; devient membre du bureau.

Le problème « *des cadres* » est posée à l'identique dans les associations locales.

Très dur de trouver des bénévoles..... Problématique amplifiée par la responsabilité nationale qui est encore différente et plus prégnante.

Composition (à aujourd'hui) du GT/éradication : Alain GUEIRRET pilote, et

2 de l'ASAVA, 1 de Thiant, . 1 Aquitaine, 1 ? du Gard, 1 de centaure, 1 du caper N/I

Sur les vocations de la CAVAM :

Qu'elle est la valeur ajoutée de la CAVAM à la vie des associations ?

Suivant la réponse fournie, il y aura investissement où pas pour renforcer sa direction.

La CAVAM c'est la prévention : cette idée est-elle partagée par tous ?

Pourquoi avons-nous quitté l'ANDEVA : Pour des questions qui relèvent d'enjeux de classe.

La participation aux luttes sociales, la prévention et la réparation sont de ces enjeux.

Ceux qui désamiantent sans prévention des risques seront les malades de demain.

Sans la CAVAM : Nous ne serions pas investis dans le travail d'aujourd'hui sur le PPEA.

450 000 carrières à reboucher aujourd'hui. C'est du pain béni pour les enfouisseurs, mais d'autres projets pour rendre inerte l'amiante ont vu le jour ces derniers temps.

SEANCE du 27 MARS : Début des travaux 8H30

On débute par les questions financières,

Rapport introductif : Christiane (les pièces comptables sont à la disposition des associations qui souhaiteraient les consulter).

Les effectifs de la CAVAM : Effectifs : 8781 adhérents en 2017 pour 23 associations.

Nos amis de BELFORT (nous sommes maintenant 24 associations) expliquent pourquoi et comment ils ont constitué leur association et rejoint la CAVAM.

Centaure signale que malgré une baisse de ses effectifs en 2017 ils paieront en 2018 le même nombre de cotisations qu'ils ont réglées en 2017 (base effectifs de 2016) et le « surplus » sera réglé sous forme de don pour ne pas fausser le chiffre réel des effectifs CAVAM.

Christiane donne les chiffres de nos dépenses (le réalisé 2017) ainsi que ceux du prévisionnel 2018.

La discussion s'engage sur ces points.

Autre proposition du CAN : maintenir les cotisations 2018 et 2019 à 5euros/adhérents

Comment fidéliser les adhérents pour éviter les départs, après paiement du préjudice d'anxiété ?

Cette question fait alors l'objet de plusieurs interventions étayées par les expériences de chacun.

Est également souligné l'importance d'entretenir de bons rapports avec la presse qui est toujours friandes du vécu de nos associations. Un bon article participe à faire connaître l'association et la CAVAM auprès des populations et donc des personnes susceptibles de faire appels à nos compétences.

Se votent à l'unanimité

le bilan 2017, le provisionnel 2018, et le montant de la cotisation 2018 et 2019.

Le rapport moral est également voté à l'unanimité.

François LAFFORGUE (cabinet TTLA) nous rejoint pour cette partie des travaux qui sera consacré à l'ACAATA et au pénal

Bernard introduit la discussion et souligne que 14 associations sur 24 participent au GT/ACAATA : Il lance un appel : Ce serait bien que toutes nos associations y participent

François fait un **point sur la jurisprudence** d'aujourd'hui sur les inscriptions et les possibilités d'accéder à l'ACAATA. Avec une possibilité nouvelle pour les sous traitants qui peuvent maintenant y accéder.

Des batailles sont à mener sur les salaires de référence pour le calcul de l'ACAATA.

Retour sur la prescription : Le point de départ c'est l'arrêté d'inscription de l'établissement, et le délai de prescription est de 5 ans mais nous devons rester prudent et déposer dans un délai de deux ans.

Qui peut bénéficier du préjudice d'anxiété? Toutes les décisions de justice confirment le point de passage obligatoire de l'inscription de l'établissement. C'est ainsi **qu'aujourd'hui** le sous traitant n'y a pas droit.

Attention aux transactions qui sont également très bornées par des décisions de la cour de cassation

Sur les ouvriers d'état : Que des décisions favorables avec toutefois des jurisprudences différentes suivant les juridictions. Retour sur la situation particulière de TOULON avec le protocole transactionnel.

Sur les AGS : Etat régulateur : les deux premiers dossiers sont gagnés sur MARSEILLE. La jurisprudence est suffisamment solide pour nous permettre d'engager la procédure partout où le problème se pose.

Chacun pose alors les questions qui lui tiennent à cœur et le débat s'instaure jusqu'à 10H30.

En marge, décision est prise de transmettre les comptes rendus des travaux du GT/ACAATA à toutes nos associations

Vient ensuite la question du pénal : Une vingtaine d'affaires sont en cours d'instruction et pourraient être frappées de « non lieux » que nous contesterons en appel.

Exposé/contaminé/intoxiqué : Ce processus se déroule sur le lieu de travail, durant le temps de travail du salarié. A quelle date précisément a-t-il respiré La fibre tueuse à l'origine de son intoxication ? C'est impossible à déterminer. Cette notion s'interprète de deux façons totalement contradictoires.

- Soit on considère que tous les employeurs du salarié qui se sont succédés durant sa carrière professionnelle sont potentiellement responsables de son intoxication.
- Soit on considère que la date exacte de son intoxication étant impossible à déterminer, il ne peut y avoir aucun responsable clairement désigné. D'où la prononciation de « non lieux ».

Les révélations de MEDIAPART démontrent un parti pris évident des juges qui s'apprêtent à prononcer ces « non lieux » d'où la procédure lancée pour les récuser : toujours pas de retour !!!

Le calendrier de cette procédure de « non lieux » est de nature à nous permettre de nous organiser pour exprimer notre désapprobation le jour de la plaidoirie en appel.

L'affaire « AMISOL », après plusieurs aller/retour entre cour de cassation et cour d'appel est toujours en attente d'une nouvelle date d'audience en cour de cassation..

JUSSIEU et NORMED en « cas » : Décideurs publics et CPA en cause, audience le 7 mai.

DURANT LA PAUSE, LES COPAINS PRESENTS ET VOLONTAIRES POUR INTEGRER LE GT/ERADICATION SE SONT REUNIS POUR JETER LES PREMIERES BASES DE LEUR FONCTIONNEMENT

Avec comme premiers objectifs

- d'avoir des correspondants « éradication » dans chaque association.
- D'être pleinement utile aux associations dans leur travail de popularisation du 4pages « éradication » auprès des populations, des élus et des pouvoirs publics.

Une note dans les jours à venir, sera rédigée et diffusée aux associations à ce sujet.

AUTRES DECISIONS PRISES LORS DE CETTE MATINEE

Journée de lutte sur le pénal

Après échange et débat : **L'AG confirme, à l'unanimité**, la proposition du CAN de faire **une journée de luttes en région, le jour des plaidoiries** en appel contre les non lieux.

On aura de toutes évidences une meilleure participation des adhérents et citoyens avec une meilleure couverture médiatique de notre action, sans impacter plus que ce qu'il ne faut les finances des

associations, sachant que par ailleurs, le budget prévisionnel 2018 voté il y a quelques instant prévoit une ligne budgétaire pour cette dépense.

Participation des associations CAVAM à l'action nationale du 19 avril : Avec nos matériels, bien visibles (chasuble, banderole, tract/pétition) et donc porteurs de nos identités.

Questions relatives à la formation Georges refait le point des formations possibles :

- Module construction dossier MP amiante mais aussi CMR
- Module éradication

Il a été aussi indiqué le besoin impératif de dégager des « formateurs » pour étoffer ce pool/CAVAM.

28 avril, journée internationale des victimes du travail

Il a été décidé d'organiser ce jour-là une grande initiative commune de toutes les associations composant la CAVAM. Elle a pour but, au travers d'un hommage à toutes les victimes du travail, d'inviter les médias locaux (presses, radios, TV) afin de faire connaître notre projet de PPEA (pôle public d'éradication de l'amiante) et ainsi le populariser.

Certaines associations ayant réalisé une stèle à la mémoire des victimes de l'amiante s'associent à cette démarche.

Pour les autres, toute latitude leur est laissée pour voir au mieux comment s'inscrire dans cette démarche commune et importante afin d'une part obtenir une visibilité plus importante de la CAVAM et faire connaître d'autre part notre projet innovant.

RENE TIRE LES CONCLUSIONS DE NOS TRAVAUX

A la question posée de savoir si l'on a besoin de la CAVAM la réponse est venue sans ambiguïtés dans cette assemblée..... Dans un contexte national marquée par une montée des luttes avec les temps forts de ces dernières semaines : les 15 et 22 mars. Une attitude à conforter toujours avec notre identité ce qui nous préservera de toutes récupérations.

Nous avons du travail en perspective, nous avons pris plusieurs décisions qu'il nous faudra mettre en œuvre dans les semaines à venir.

Parallèlement nous devons également, et avec pugnacité

- Renforcer les abonnements sur notre blog
- Veiller dans la période aux règlements des cotisations
- Sortir de nos murs pour se faire connaître, se tourner vers les populations avec nos propositions, entre autre le PPEA et nos fiches revendicatives.

La place de notre bataille pour l'éradication et le PPEA prend de l'ampleur, s'ancre dans nos associations et le GT va lui donner encore du souffle.

Le contenu de classe de toute notre activité se mesure aussi dans le contenu de notre bulletin et de ses éditoriaux.

Un effort réel est à mener en direction de multiples associations qui partagent nos visées mais se tiennent encore en marge de la CAVAM.

Sur nos luttes, bien des efforts aussi à produire pour ne pas être systématiquement tenu par des dates d'audience.

L'avenir de la CAVAM enfin, est totalement traversé par le renforcement et l'investissement de cadres nouveaux dans notre direction. Ce point crucial abordé dans le rapport intro et débattu doit être suivi d'effet dans les semaines et mois à venir, en perspective de l'AG électorale de 2019.

Soyons positif, incisif et constructif!

La séance est levée à 12H30